



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

SEP 3 1981

Distr.
GENERALE
S/14674
2 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

NOTE VERBALE DATEE DU 31 AOUT 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SURINAME AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Suriname concernant les incursions les plus récentes des forces armées sud-africaines dans le territoire de la République populaire d'Angola.

Le Représentant permanent du Suriname saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration susmentionnée comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères
de la République du Suriname, en date du 31 août 1981

Lorsqu'il a appris les incursions les plus récentes de l'armée sud-africaine dans le territoire de la République populaire d'Angola, le Gouvernement de la République du Suriname a vigoureusement condamné cet acte d'agression manifeste dirigé contre un pays souverain et a formulé l'opinion qu'un tel acte met en danger la paix et la sécurité en Afrique australe.

Le Gouvernement de la République du Suriname espère ardemment que la communauté internationale prendra des mesures appropriées et concertées contre les violations répétées et flagrantes, de la part de l'Afrique du Sud, des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.